

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2010

COMPTE RENDU

L'an deux mil dix, le **vingt quatre mars à vingt heures trente minutes**, les membres du **CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique sous la présidence de **Monsieur Guy LUBIAS, Maire**.

Présents : Mmes et MM. LUBIAS, TURBAN, BOURNEUF, LEROYER, LE CHANJOUR, PORTEBOEUF, JEUSSET, GRIGNON, CHARDON, NOTREAMI, MOREAU, PAQUIER, MORGANT, LEPETIT, TREBOUET, LEPOUZE, CHAUVEAU, FILLATREAU, BEAUTRU, RIVET COURSIMAULT, MAUPOINT, HOUALARD, HEMERY, BONNARGENT, LEDUC

Excusés : M. CORNU (pouvoir à M. LEROYER), M. LUTELLIER (pouvoir à Mme MORGANT)

Secrétaire : M. LEPOUZE

----- oOo -----

I – VOTE DES TAUX DES 3 TAXES LOCALES

M. LEROYER évoque la stagnation des taux pendant 3 ans et la nécessité d'une augmentation. Il présente l'évolution de la Capacité d'Autofinancement Nette.

L'augmentation proposée entraînerait par foyer une augmentation de taxe d'habitation et de taxe foncière de quelques dizaines de euros par an, en incluant l'augmentation des bases.

Madame HEMERY : « l'autofinancement ne peut être négatif mais il peut être proche de zéro, pourquoi n'augmente t'on pas la fiscalité de façon plus modérée ? Quand on examinera le compte administratif de 2010, on risque de constater que l'autofinancement sera supérieur à la prévision. »

Monsieur LEROYER souligne l'effort d'investissement fait en 2009 pour bénéficier de l'anticipation de versement du FCTVA.

Madame HEMERY : « ce n'était peut être pas indispensable. »

Monsieur LEROYER : « ce ne fut qu'une accélération qui a permis de bénéficier d'une avance d'un an du FCTVA. Il eut été regrettable de passer à côté. »

Madame TREBOUET : « tous ces points ont été évoqués en commission des finances ».

Monsieur le Maire : « il y a chaque année des investissements incompressibles sur les bâtiments et la voirie. Si on ne fait plus d'investissements, que deviendra Parigné. »

Monsieur LEROYER : « un seul investissement dépasse 100 000 euros, celui des ateliers municipaux. »

Le Conseil Municipal, par 21 voix pour et 6 contre vote les taux suivants :

- Taxe d'habitation : 20 %
- Taxe foncière bâtie : 28 %
- Taxe foncière non bâtie : 32.82 %

II – EXAMEN ET VOTE DES BUDGETS 2010

1° Budget commune :

Monsieur LEROYER souligne quelques articles du regroupement 011 « Charges à caractère général » et notamment celui relatif au chauffage urbain.

Madame RIVET-COURSIMAUULT demande des renseignements sur la voirie.

Monsieur LEROYER : « l'an dernier, pour bénéficier de l'application anticipée du FCTVA, les travaux d'investissement ont été faits en priorité par rapport au fonctionnement. »

Monsieur BEAUTRU évoque l'augmentation de l'article relatif à l'électricité.

Monsieur LEROYER : « il y a eu des retards de facturation de la part d'ERDF. Cependant, il est possible que l'on constate des économies en fin d'année. »

Madame HEMERY rappelle sa question sur les frais d'URSSAF.

Monsieur LEROYER apportera une réponse ultérieurement.

Madame MAUPOINT évoque les différences d'augmentation de frais de personnel entre services. Elle s'interroge sur le restaurant scolaire.

Monsieur LEROYER : « pour le restaurant scolaire, il y a eu des remplacements pour congés maladie. Pour l'école de musique il faut noter l'embauche d'un professeur supplémentaire et l'augmentation du nombre d'élèves. »

A propos des recettes de fonctionnement, M. LEROYER mentionne que pour la première fois la DGF baisse pour la commune.

En matière d'investissement, Monsieur. LEROYER précise que l'essentiel est regroupé en opérations.

Monsieur HOUALARD demande des précisions sur les terrains.

Monsieur le Maire : « il s'agit de provisions en vue d'acquisitions de terrains derrière le complexe sportif. Tout ne sera peut être pas réalisé dans l'année. »

Monsieur LEROYER donne lecture des différentes opérations. Il insiste sur les ateliers municipaux avec l'installation d'un bâtiment modulaire.

Monsieur LEDUC demande des précisions sur les caractéristiques techniques.

Monsieur HOUALARD demande ce qu'il advient de la consultation de maître d'œuvre.

Monsieur le Maire : « le projet initial ayant été abandonné, la consultation des maîtres d'œuvre l'a été également. »

Madame MAUPOINT réagit à une intervention de Monsieur BOURNEUF faisant état de plusieurs tranches.

Monsieur le Maire : « le reste, à savoir un agrandissement éventuel des locaux ne se fera pas en 2011. L'Algeco sera conservé comme salle de réunion. »

Un arbitrage a été rendu pour différer à un exercice ultérieur les travaux de l'Hôtel de Ville.

Monsieur le Maire évoque une décision modificative éventuelle pour les cavurnes du cimetière.

Pour ce qui concerne le centre de secours les 9000 euros concernent les sondages de sols qui seront ultérieurement remboursés par le SDIS ainsi qu'une ébauche d'accès.

Madame RIVET-COURSIMAUULT demande pourquoi il est prévu un parking.

Monsieur le Maire : « cela permettra d'enlever les tas de terre et d'aménager les parkings pour la maison de retraite et les habitants du secteur ».

Madame MAUPOINT : « ce parking est il bien nécessaire ? »

Madame RIVET-COURSIMAUULT évoque l'éventualité de travaux d'enfouissement de réseaux Rue de Virrefollet.

Monsieur le Maire : « compte tenu du montant prévisionnel de l'opération (135 000 €) ce n'est pas envisageable ».

Monsieur HOUALARD demande pourquoi on prévoit une remise en état du Mille Club.

Monsieur le Maire : « cela peut être intéressant de conserver ce bâtiment, éventuellement dans la cadre d'une réflexion pour un local jeune. »

Madame MAUPOINT pense que ce n'est pas une salle idéale.

Monsieur LEDUC : « il vaudrait mieux s'orienter vers un bâtiment modulaire. »

Monsieur LEROYER : « certaines inscriptions concernent des projets pour lesquels il y a une réflexion en cours. »

Madame MAUPOINT évoque le projet de goudronnage du chemin de Canada. qui lui semble critiquable.

Monsieur le Maire : « il faut sans arrêt remettre des matériaux, le goudronnage ne concerne qu'une petite partie du chemin. »

Madame MAUPOINT : « cela profite davantage à Challes qu'à Parigné ».

Monsieur HOUALARD demande des précisions sur le carrefour de l'Herpinière et sur l'instruction du permis d'aménager sur les terrains du secteur. Le permis n a pu être délivré compte tenu d'une absence d'aménagement du carrefour.

Monsieur HOUALARD souhaiterait voir le projet.

La commune travaillera avec le lotisseur sur un projet urbain participatif (PUP)

Madame RIVET-COURSIMAUULT demande s'il y aura une participation de la communauté de communes.

Monsieur le Maire : » un fonds de concours peut éventuellement être demandé. »

Le budget de la commune est adopté par 21 voix pour et 6 contre.

2° Budget eau

Les travaux concernent les travaux sur la RD 304 et la connexion au nouveau forage.

Le budget du service d'eau est adopté à l'unanimité.

3° Budget assainissement

Les travaux concernent l'assainissement des Guémardières et une éventuelle tranche de rhyzocompostage.

Le budget du service d'assainissement est adopté à l'unanimité.

III – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DGE POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES ATELIERS MUNICIPAUX

Le projet d'aménagement de l'Hôtel de Ville ayant été différé, la demande de subvention, au titre de la DGE, devient caduque.

Le Conseil Municipal à l'unanimité y substitue une demande au titre des travaux d'aménagement des ateliers municipaux.

IV – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité prend une délibération sollicitant une subvention au titre des amendes de police pour l'aménagement futur du carrefour de l'Herpinière.

V-TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES LOCAL PROTECTION CIVILE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend une délibération pour autoriser les travaux supplémentaires suivants sur l'opération du local de la protection Civile :

- Entreprise SAPLEC (Electricité) : + valeur pour déplacement chauffe eau : 244.20 € HT
- Entreprise Moisi (plomberie) : + valeur pour pose de faïence dans la cuisine : 113,00 € HT

VI- MISE EN CONCURRENCE CONTRAT GROUPE POUR L'ASSURANCE DU PERSONNEL

Le Conseil Municipal est invité à prendre une délibération confiant au Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale la mise en concurrence du contrat d'assurance des risques statutaires du personnel communal, selon le modèle ci-joint.

VII – SUBVENTION A L'ASSOCIATION LA RIBAMBELLE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend une délibération décidant le versement d'une subvention de 85 000 euros à l'association « La Ribambelle » au titre de l'exercice 2010.

Un acompte sur subvention de 50 000 euros ayant été versé en décembre 2009, le solde restant à verser est de 35 000 euros.

Le versement de ce solde pourra se faire par acomptes .

VIII- TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DES GUEMARDIERES

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant aux travaux d'assainissement des Guémardières avec HRC pour un linéaire de réseau supplémentaire pour un montant de 5 366,39 € HT.

En outre, le Conseil Municipal prend une délibération décidant de fixer à 650 € le prix des branchements supplémentaires qui sont au nombre de sept.

IX – ACQUISITION D'UNE BANDE DE TERRAIN RUE DE CONSTANTINE

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer avec Mme BOULAY Michelle un acte d'acquisition pour une parcelle de terrain d'une superficie de 182 m² correspondant à la parcelle AC 559. Cette parcelle sera intégrée dans le domaine public.

Le prix est fixé à un euro. La commune prend à sa charge tous les frais relatifs à la vente.

Le Conseil Municipal désigne l'étude notariale de Parigné l'Evêque pour la préparation des actes.

Séance levée à 23 heures